

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 19/06/2024.
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre.

Étaient absents: MAUGRION Sophie

Avaient donné pouvoir: COSTES-ROBLES Christelle à BAHUT Cécile, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, BUSCATO Thierry à MARTINS Emmanuel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-93 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-JORY ET LE COMITÉ DE BASSIN EMPLOI

Madame BELBEZE, rapporteure, indique au Conseil Municipal que, dans le but de formaliser les modalités du partenariat déjà existant entre le Service Emploi et le Comité de Bassin Emploi Nord 31, la ville de Saint-Jory souhaite signer une convention de partenariat avec le CBE Nord 31.

Au-delà d'organiser les objectifs du partenariat entre le service emploi de la ville de Saint-Jory et le CBE Nord 31, cette convention encadre également les modalités de la permanence du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) assurée tous les mardis après-midi au service emploi de Saint-Jory. Ce dispositif s'adressant à des personnes rencontrant des « freins à l'emploi » et proposant un accompagnement professionnel renforcé dont la finalité est la levée de ces freins.

Il est proposé au Conseil Municipal l'approbation de la convention jointe entre le CBE NORD 31 et la VILLE DE SAINT-JORY, et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la présente convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention, annexée à la présente, entre le Comité de Bassin Emploi Nord 31 et La Ville de Saint-Jory

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.


Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.


Le Maire, Victor DENOUVION



Publié le : 1 0 JUIL. 2024


Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS